

TERMES ET CONDITIONS

RÉSIDENCE DE CRÉATION ET D'EXPÉRIMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

Provisions générales

1. Les présentes bases définissent les conditions générales de participation à l'Appel à Participation à la Résidence de Création et d'Expérimentation du Revela't Festival 2023 (ci-après: Appel Résidence).
2. Le Concours est organisé par l'Association Photographique EspaiFoto. C/Riera de Targa 47, 1, 08339, Vilassar de Dalt, Espagne.
3. La participation à L'Appel Résidence est soumise à des frais d'inscription.
4. L'objectif de l'Appel Résidence est de sélectionner huit artistes travaillant dans le domaine de la photographie ou des processus analogiques pour partager l'espace et les connaissances pendant une semaine et développer ainsi leurs pratiques et projets au niveau individuel et collectif, coïncidant avec le festival de photographie analogique Revela't. La résidence aura lieu du 4 au 11 juin 2023 et à la suite de cette, le groupe sélectionné, tiendra une exposition au Revela't 2024.

Conditions de participation

1. Peuvent postuler toutes et tous les photographes de toute nationalité, origine ou lieu de résidence âgés de plus de 18 ans ou avec l'autorisation d'un tuteur, qui exercent leur activité principalement dans le domaine de la photographie chimique ou analogique et sont disposés à travailler personnellement ou en groupe sur leur projet au cours de cet échange. Le projet doit se travailler pendant la semaine de résidence, mais l'auteur aura toute l'année pour le développer et le présenter à la prochaine édition du festival.
2. Les œuvres qui seront réalisées à la Résidence devront être la propriété de la personne qui se présente, en aucun cas, elles ne pourront être imposées avec des droits de tiers.
3. Chaque participant à l'Appel Résidence s'engage à ce que l'Organisateur utilise son adresse e-mail à des fins d'information (Newsletter).
4. Envoi du dossier :
 - Les projets doivent être soumis avant le 29.03.2023.
 - Le participant suit le processus d'inscription conformément au formulaire du site Web. Les informations relatives au participant doivent être aussi précises que possible. Des informations seront demandées sur les données personnelles du participant, un bio et portfolio.
 - Le participant a le droit de recevoir une facture, à condition d'envoyer les informations nécessaires par courrier électronique à espaifografic@gmail.com.

- En aucun cas, des modifications peuvent être apportées à l'inscription une fois qu'elle a été envoyée.
5. La participation à l'Appel Résidence est comprise comme l'acceptation de ses bases.

Évaluation du dossier

1. La date limite pour les inscriptions est le 29.03.2023.
2. Vous trouverez des informations sur les jurés et les tuteurs sur notre site Web et sur Picter.
3. Les décisions du jury sont finales et sans appel.
4. Le Jury n'est pas tenu de justifier ses décisions ni de rendre compte du déroulement des délibérations.
5. Le tarif pour participer à l'Appel est de 10€ pour les Ami.e.s de Revela't et de 20€ pour le public général. Seulement dans le cas où vous serez sélectionné comme participant de l'activité, vous devrez verser le montant de 100€ au titre des frais de participation.
6. La réduction des ami.e.s du Revela't ne s'applique pas aux frais de participation.

Les sélectionnés

1. Huit portfolios seront sélectionnés par le jury. L'organisation se réserve les portfolios suivants les mieux notés si un participant sélectionné ne peut finalement être présent.
2. L'activité consistera en une semaine (du dimanche 4 au dimanche 11 juin 2023) au cours de laquelle les résidents seront logés dans une ferme de l'épicentre du festival, à Vilassar de Dalt, des ateliers seront organisés entre résidents, et une programmation d'activités et d'excursions librement choisies ainsi que du temps libre pour travailler sur vos projets.
3. Tous les participants sélectionnés recevront un FULL PASS pour participer à toutes les activités et visiter les expositions du festival Revela't 2023.
4. L'hébergement tout au long du séjour, ainsi que le petit déjeuner et le déjeuner en semaine, sont couverts par le festival (du 4 au 11 juin).
5. Accès au laboratoire et studio photographique.
6. Le voyage jusqu'à Vilassar de Dalt, les matériaux et autres ressources non couverts par ces bases seront pris en charge par la personne sélectionnée.
7. Participation au Brunch Exclusif avec les auteurs de l'édition, ainsi que les galeristes, les commissaires et les autres experts du domaine.

8. Revela't s'engage à fournir une adresse et des contacts aux fournisseurs de matériaux et de ressources afin d'accélérer et de faciliter le processus de travail pour les personnes sélectionnées et qui peuvent compter sur le matériel disponible une fois arrivées à la résidence.
9. Les personnes sélectionnées doivent saisir le montant de 100€ par virement bancaire ou PayPal avec les données qui seront envoyées au courrier fourni par le participant. Vous aurez le temps de faire le paiement jusqu'au 30.04.2023, si vous ne le faites pas, la sélection de l'auteur/e sera annulée, et votre place sera transférée au participant suivant de la liste.
10. Le participant s'engage à céder une œuvre originale produite pour l'exposition du Revela't Festival 2024, après l'exposition à l'Associació Fotogràfica EspaiFoto, avec son certificat d'authenticité correspondant, pour que cette œuvre fasse partie des archives photographiques de Revela't.

Provisions finales

1. Les soumissions qui ne respectent pas les règles ne seront pas prises en considération. En aucun cas le montant de l'inscription à l'Appel Résidence ne sera remboursé. Veuillez lire les conditions générales avant de postuler.
2. Les annonces et informations relatives à l'Appel Résidence seront publiées sur nos réseaux sociaux (Instagram: [revelatfestival](#)) et à travers notre newsletter et site web ([revelatfestival.com](#)).
3. Toute correspondance et consultation concernant l'Appel Résidence doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : espai fotografic@gmail.com.
4. Calendrier de l'Appel:
 - Ouverture de l'Appel: 27.01.2023
 - Date limite de présentation des projets: 29.03.2023
 - Informer les participants des résultats avant: 10.04.23
5. L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter, de modifier ou de prolonger l'Appel Résidence.
6. Les personnes qui ne remplissent pas l'une des conditions énoncées dans ces Bases ou qui fournissent de fausses informations seront automatiquement supprimées de l'Avis de Résidence.
7. Conformément à la loi 34/2002 sur les services de la société de l'information et le commerce électronique (LSSI) et à la loi organique 15/1999 sur la protection des données (LOPD) l'Association Photographique EspaiFoto garantit la sécurité et la confidentialité des données personnelles fournies dans ce billet. L'utilisateur est informé et consent à l'incorporation de ses données dans les fichiers automatisés existants de l'Association Photographique EspaiFoto et à leur traitement automatisé, pour l'envoi de nouvelles d'intérêt sur ses activités. Dans tous les cas, l'Association Photographique EspaiFoto assure l'exercice des droits dans les termes établis par la législation en vigueur. Si à un moment donné vous changez d'avis, il vous suffit d'envoyer un email à espai fotografic@gmail.com.

8. L'Organisation se réserve le droit de régler toute circonstance non prévue dans ces bases ainsi que d'apporter des modifications au programme prévu pour des raisons de force majeure.

Signature Associació Fotogràfica EspaiFoto

Vilassar de Dalt, 16 janvier 2023

